

**ARRETE**

**INTERDICTION ACCES PASSERELLE ARNAUD**

**N°1698**

**Le Maire de la Commune de SAINT HILAIRE**

**VU** la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82.623 du 22 Juillet 1982

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles de L.2131-1, L.2212.2, L.2212-4

**CONSIDERANT** que la crue de la rivière Lauquet du 15 Octobre 2018, reconnue catastrophe naturelle par arrêté du Ministère de l'Intérieur du 17 Octobre 2018, a endommagé la passerelle « Arnaud » qui traverse la rivière et relie la parcelle AB 571 aux parcelles AB 472 et AB 455

**CONSIDERANT** ladite passerelle ayant créé un embâcle lors des événements 15 Octobre 2018 et de ce fait aggravé les conséquences de la crue doit être démolie

**ARRETE**

**Article 1** : la passerelle ARNAUD est interdite d'accès à compter de ce jour. Le passage des piétons et la circulation des véhicules sont également interdits.

**Article 2** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie ainsi que sur site. La signalisation correspondante sera mise en place par les soins de la Communes.

**Article 4** : Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication sous réserve de l'exercice des recours administratifs préalables

**Article 5** : Madame l'Attaché Territorial, les agents du service technique de la Commune et Monsieur le Lieutenant Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Aude sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Hilaire, le 29 Juillet 2019  
Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

*Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de sa publication le 29.07.2019*

A Saint-Hilaire, le 29.07.2019  
Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

